

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

16/2/2019

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 3503

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Najeddine Abdekkader.

Date de naissance :

01-1-1948

Adresse :

Tél. : 0688517573

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 28/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



N° règlement : 2023040920

 AtlantaSanad
DECOMpte DES PRESTATIONS MALADIE

Contrat n° : 004.2020.00000036-01

Adhésion n° : 00000192

Malade : Lui même

Numéro RIB :

Ste contractante : SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE

Adhérent(e) : LIDRISI KHADIJA

Soin du : 15/02/2023

Déclaré le : 06/03/2023

Sinistre n° : 040.2023.00091677

Date décision : 08/03/2023

Reçu le : 03/03/2023

Nature Prestation	Frais Engagés (Dhs)	Remboursement			
		Mnt.Retenu (Dhs)	Base Remb.(Dhs)	Tx(%)/Val.	Mnt.Remboursé (Dhs)
VERRES (avec changement de dioptrie)	2 400.00	400.00	2 000.00	90.00	1 800.00
(*) CONSULTATION DE SPECIALISTE	200.00	0.00	200.00	90.00	180.00
MONTURE (avec changement de dioptrie)	600.00	100.00	500.00	90.00	450.00
Pharmacie	474.00	474.00	0.00	90.00	0.00
Totaux	3 674.00	974.00	2 700.00		2 430.00
Dossier n°	AS0002229647/20	Règlement compagnie (Dhs)			2 430.00

Observation(s) :

(*) taxe + cationorm nr

Signature Adhérent(e)

REAL OPTIC

34 RUE EL BROUJ DERB LOUBILA

tel : 0522 22 46 56

real.optic2011@gmail.com

CASABLANCA , le : 23 /02 /2023

FACTURE N° 00044

Mme LIDRISSI KHADIJA

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
2 MONTURE OPTIQUE	600.00
2 VERRES ORGANIQUES PROGRESSIFS ANTIREFLETS MULTI-COUCHES	
OD : (50° - 0.50) - 0.25	1 200.00
OG : (75 ° - 2.25) +0.75	1 200.00
ADD ; + 3.00	
Dont TVA (20%)	500.00
TOTAL TTC	3 000.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
Trois mille Dirhams3674x90/
3306,60

Real Optic
34 Rue El Brouj
Derb Loubila Casablanca
Tel 0522 22 46 56

A. REMPLIR PAR LE MEDECIN

NOM et Prénom du malade : Mr LIDRISI KHADJA Age : Ans
Nature de la maladie : Affection des voies
En cas d'Accident (Causes et Circonstances) : ... morte ...

DETAIL DES SOINS

Real Optic
334 RUE ET Brouj
Loubila 05 22 22 26 26

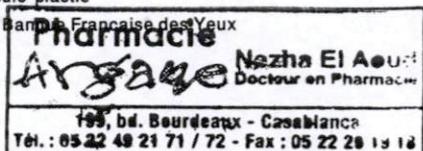
Docteur Mohammed CHAHBI

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE

(Maladies et Chirurgie des yeux)

Ancien interne de CRETEIL: ANGIO-LASER
du C.N.O des XV-XX ophtalmo-pédiatrie
de la fondation Rothschild-département
d'Oculo-plastie

Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux



الدكتور محمد شهبي

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية باريس

داطلي سابق بـكيرياتي و بالمركز الفرنسي للعيون
15-20 و بمؤسسة جراحة العيون

روتشيل بباريس

طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون

خبر تصحيح البصر بالليزك

Off 6/18 02 2023

M : LIDRISI KHALID

MS100X3

CATIONORM (collyre)

1 gtt X 4/J pdt 3mois



A renouveler

544, Boulevard Panoramique, Californie, Casablanca, Maroc +212 522 50 15 15 +212 522 29 66 00 / 60
Patente N° : 34082698 - Identifiant Fiscal N° : 37521862 +212 522 86 46 18 +212 522 86 46 21
ICE N°: 00228119400046 - RC N°: 434621 - CNSS: 1563901 +212 522 86 46 19 clinicoeil.californie@gmail.com
Fax: 05 22 86 46 21 +212 522 86 46 19 +212 522 86 46 20 www.clinic-oeil.com

Docteur Mohammed CHAHBI

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE

(Maladies et Chirurgie des yeux)

Ancien interne de CRETEIL: ANGIO-LASER

du C.N.O des XV-XX ophtalmo-pédiatrie

de la fondation Rothschild-département

d'Oculo-plastie

Ancien Médecin de la Banque Francaise des Yeux

الدكتور محمد شهبي

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية باريس

داخلي سابق بكريتاني و بالمركز الفرنسي للعيون

و بمؤسسة جراحة العيون 15-20

روتشيل بباريس

طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون

خبير تصحيح البصر بالليزك

15 02 2023

9 Cidri 88 Fitmag

$\alpha = -0,25 (-0,5 - 50)$
 $\beta = +0,25 (-2,25 - 25)$



Real Optic
34 Rue El Brouj
Dab Loubia Casablanca
Tel 052224656



544, Boulevard Panoramique, Californie, Casablanca, Maroc
Patente N° : 34082698 - Identifiant Fiscal N° : 37521862
ICE N° : 002281194000046 - RC N° : 434621 - CNSS : 1563901

+212 522 50 15 15 +212 522 29 66 00 / 60
+212 522 86 46 18 +212 522 86 46 21
+212 522 86 46 19 clinicoeil.californie@gmail.com
+212 522 86 46 20 www.clinic-oeil.com